Image not found or type unknown

Le medecein expert de ce jour m'informe :

Par **vincent83**, le **10/08/2009** à **16:04**

bonjour
Le médecin expert de ce jour m'informe aprés examen que la compagnie AXA ne prendra pas en compte les échéances de mon prêt suite à une opération à coeur ouvert ,étant donné que j'ai fait une omission de déclaration :(que j'ai reconnue) une opération du genoux en 2003 donc moins de 10 ans à la date de signature en septembre 2006.Il me dit qu'ils vont se servir de cette lacune pour ne pas honorer leurs engagements!! d'une est-ce qu'il est juge car je pense que sont rapport va aller dans ce sens?.2)est-ce qu'il est en droit de cela;
il faut aussi que vous sachiez que cette assurance a déjà couvert en2007/ 2008 6 mois d'arrêt de travail sans problème pour une autre pathologie que QUE le coeur.

Cette fois à ma demande les médecins m'ayant interdit de porter, travailler, de me surmener, de mettre les bras en l'air,et toute la panoplie des interdictions: j'ai demandé à AXA la possibilité de la rétrospective à compter de l'hospitalisation d'urgence (soit en novembre2008)?.
La réponse ne fut pas non , simplement la visite devant un médecin expert qui devra donner son avis.
Devant cette situation, que puis-je faire ?
quel sont les droits de chacun(médecin expert, moi le client, AXA l'assureur),
il y a t-il un recours? ou aucun?
Dans le cas de non recours =qu'aurait dû faire AXA,?

Même en essayant d'être très court , j'ai essayé de donner le maximum d'éléments . je suis aussi à votre écoute pour que tt soit bien clair .Je vous remercie du service important et vous prie de m'exciser du temps que je vous ai occupé.
Mr VIOT

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés